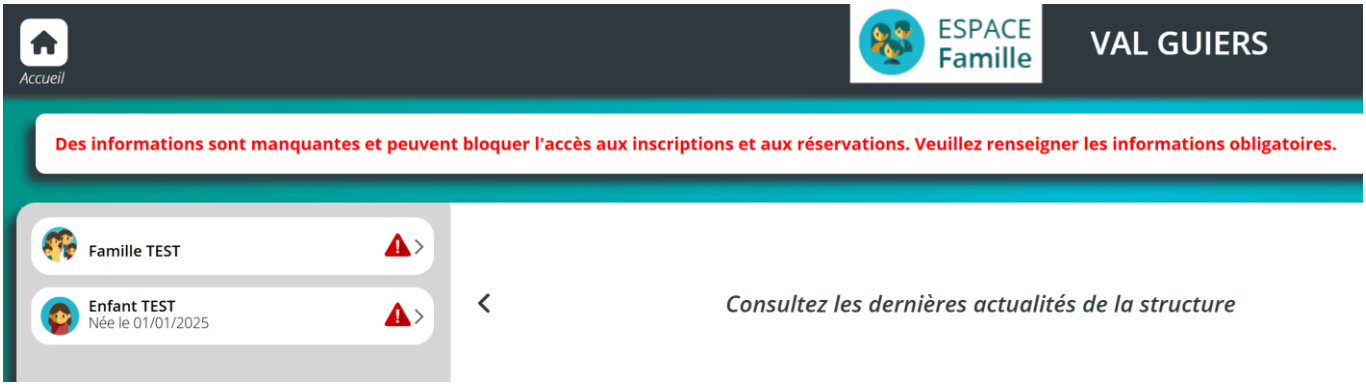
Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Navigation sur le Portail Famille Aiga :

https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11704658

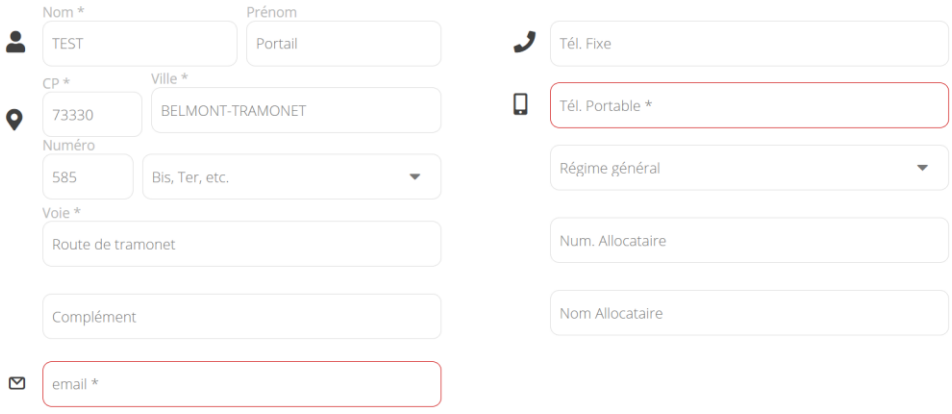
Rappel : la création initiale du compte est à solliciter auprès de la Commune ou du Syndicat scolaire concerné, au moment de l'inscription à l'école.

Vous recevrez alors un lien d'activation par courriel vous permettant d'arriver sur la page d'accueil du portail :



Les icônes  signalent des informations manquantes qui doivent être obligatoirement complétées.

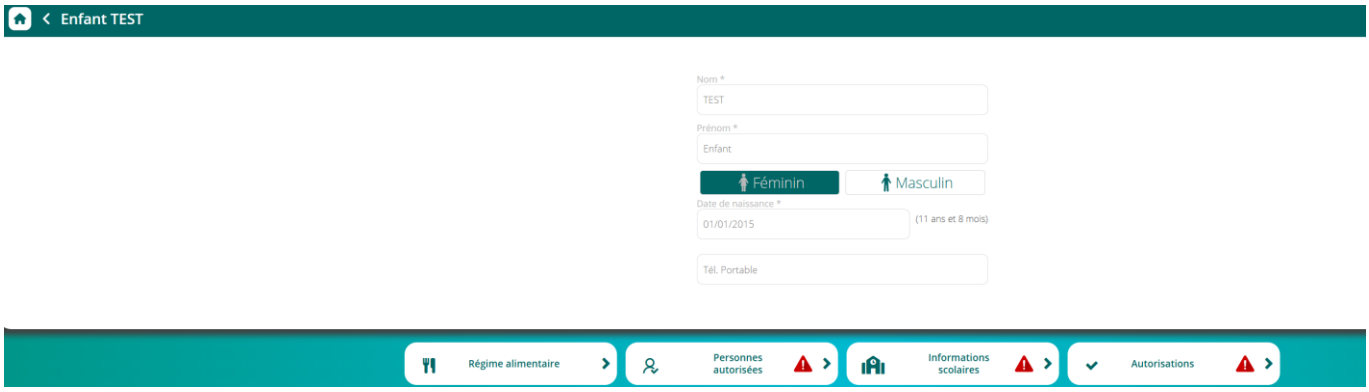
Elles apparaissent en encadrées rouge dès que vous cliquez sur l'onglet Famille :



En ce qui concerne l'enfant, il est nécessaire de cliquer sur le nom de l'enfant à gauche puis de cliquer une seconde fois sur son nom sur cette page :



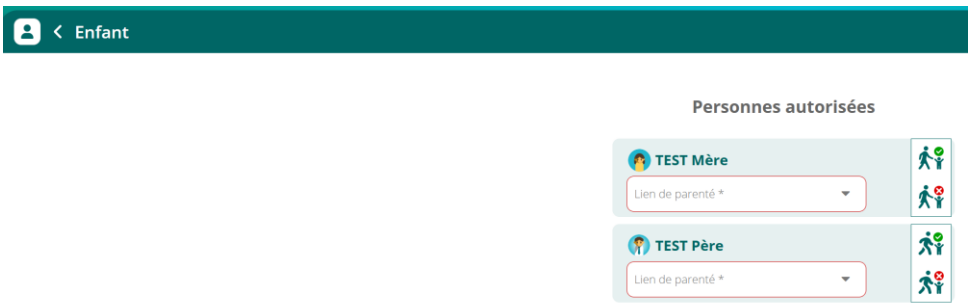
La date de naissance de l'enfant doit être vérifiée :



Les informations scolaires doivent être correctement renseignées afin de permettre l'inscription à la restauration ou à l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant :



Les liens de parenté doivent être renseignés :



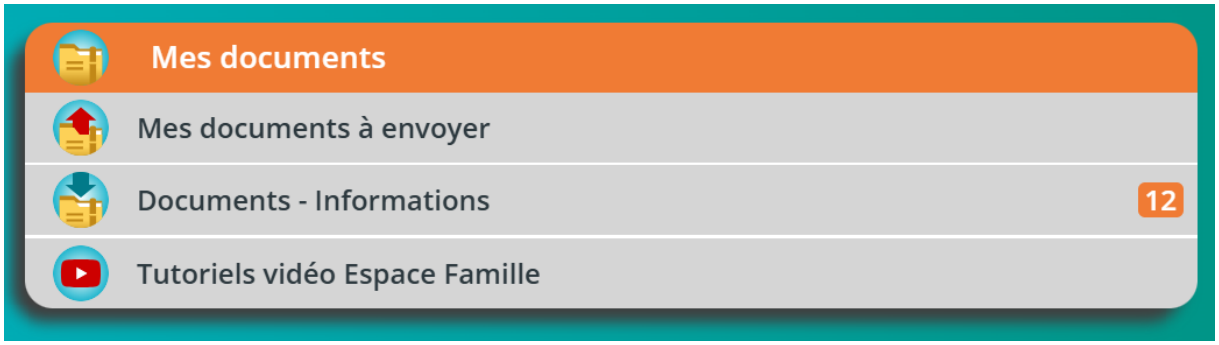
L'autorisation de récupérer l'enfant est à préciser en cliquant sur l'icône 



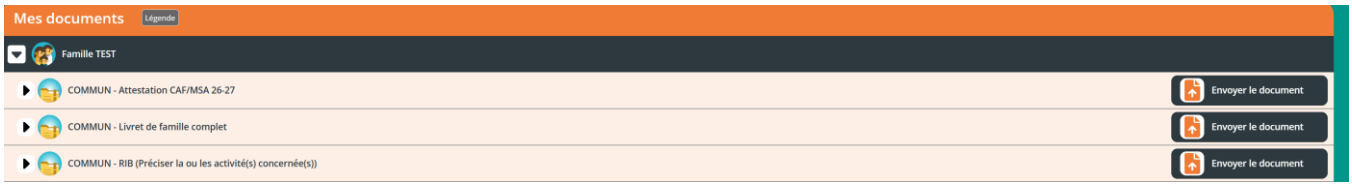
Les autorisations sont à définir :

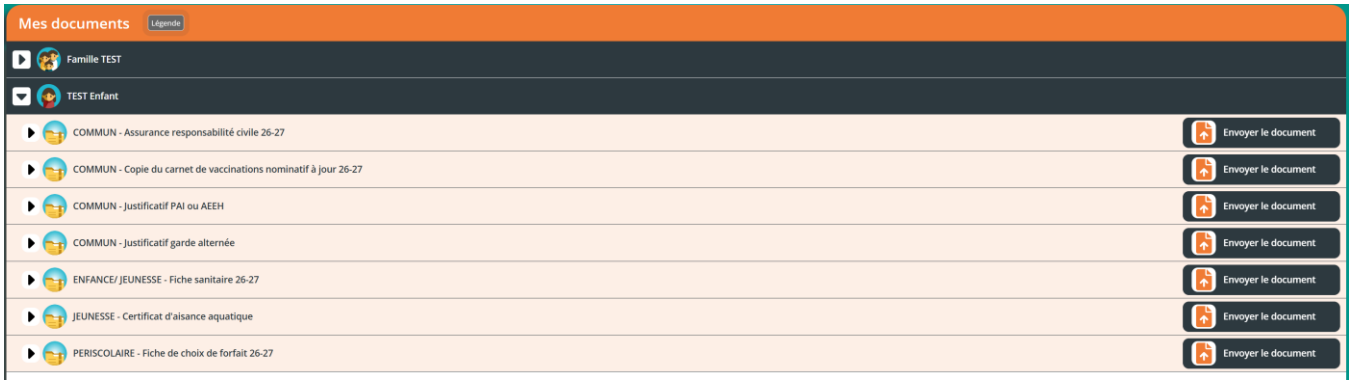


Afin de compléter les documents, cliquer sur « Mes documents à envoyer » :



Chaque document (ceux concernant la famille et ceux concernant l'enfant) est à insérer en cliquant sur « envoyer le document » :



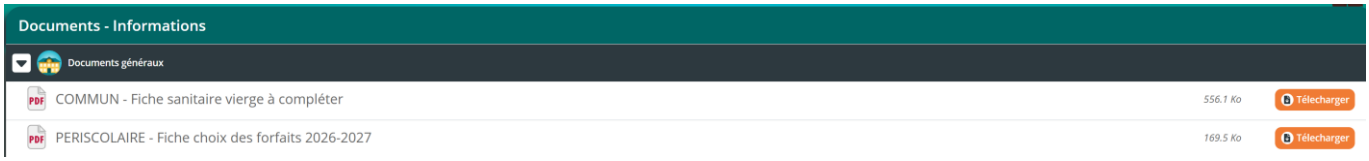


⚠ Merci de bien noter le nom de l'enfant sur toutes les pages vaccination de son carnet de santé pour que le document soit valide.

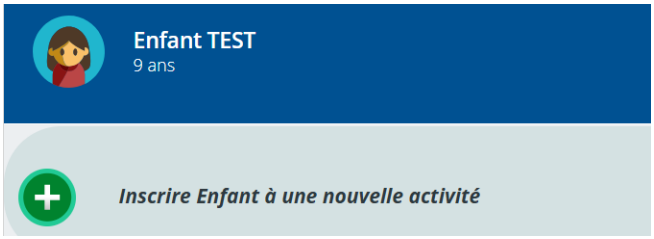
La fiche sanitaire et la fiche choix forfait sont à télécharger dans l'onglet « Documents – Informations »

Vous trouverez également l'ensemble des règlements des structures dans ce dossier :





Une fois que l'ensemble des informations ont été complétées, que les documents ont été envoyés et validés par nos services, vous avez accès à la demande d'inscription pour votre enfant depuis son nom en cliquant sur « inscrire mon enfant à nouvelle activité » :

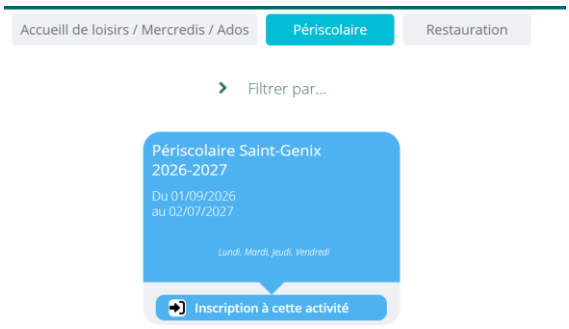


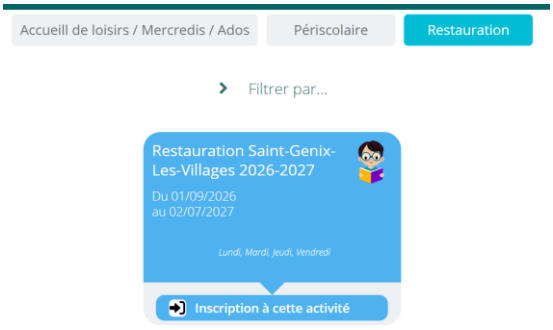
Vous pouvez alors choisir la catégorie d'activité demandée (accueil de loisirs, périscolaire ou restauration) :



Le choix du lieu de la restauration et de l'accueil périscolaire est lié aux informations scolaires renseignées.

⚠ <u>Nous vous rappelons que l'inscription au périscolaire est obligatoire pour toute inscription à la restauration puisque le temps encadrant le repas relève de la compétence intercommunale.</u>

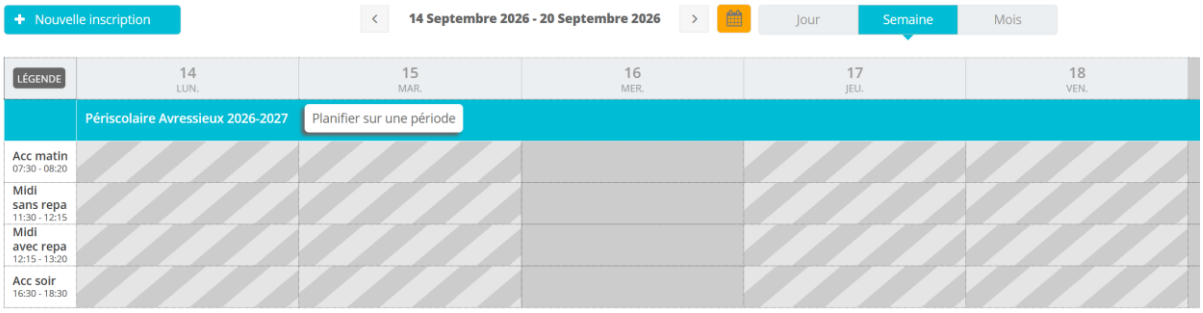




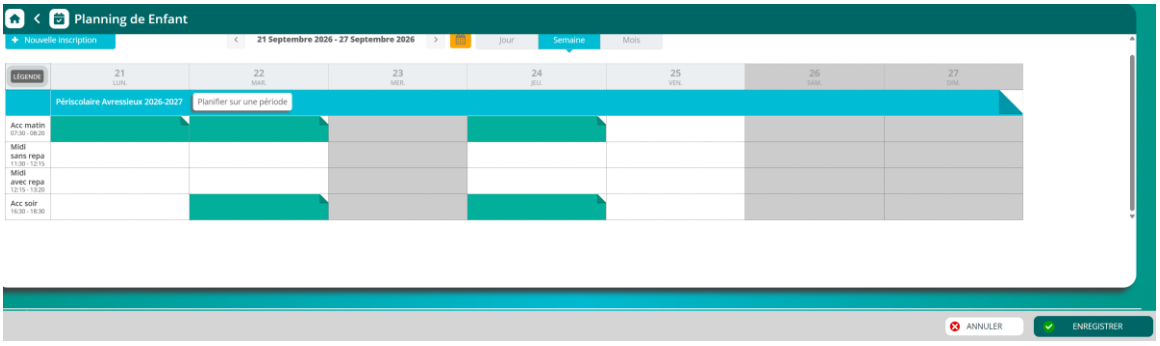
Lorsque votre demande sera validée, vous aurez alors accès au calendrier des réservations en cliquant sur l'enfant puis sur l'activité concernée :



Les jours grisés sont les jours pour lesquels le délai de réservation est dépassé, il n'est alors plus possible de modifier ou annuler :



En choisissant une semaine ouverte à la réservation, vous pouvez cliquer sur les périodes souhaitées, qui apparaitront alors en vert :



⚠ <u>Pour toute réservation à la restauration, une réservation au périscolaire midi avec repas doit être effectuée :</u>



⚠ <u>N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en cliquant sur « enregistrer » en bas à droite.</u>